

Guide des normes

Cahier A

Logo

2	Introduction
3	Éléments de base
4	Couleurs officielles
5	Couleurs et images de fonds
6	Espace de protection
7	Typographie
8	Dimensions minimales
9	Utilisations interdites
	Logos dérivés
10-11	Unités de recherche
12	Unités connexes
13	Établissements affiliés
14	Autres relations
15	Blason, sceau et drapeau

Le présent guide d'utilisation est un instrument de travail mis à la disposition des différents utilisateurs de l'identité institutionnelle de l'Université de Montréal. Chacun y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'usage en vue d'assurer à l'Université une image uniforme et cohérente.

Pour se faire connaître et marquer sa présence partout où elle agit, l'Université de Montréal a besoin de recourir à des signes qui expriment son identité, forgent son image et rappellent sa réputation. Le logo, le blason, le sceau et le drapeau de l'Université constituent ces signes. Pour que leur rôle soit préservé, leur usage doit être encadré par des règles. L'application rigoureuse de chacune des règles présentées dans ces pages est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque de l'Université.

Toutes les composantes de l'institution et leurs membres sont les seules entités à la fois autorisées et tenues d'utiliser, dans l'exercice de leur mission, les modes officiels d'identification de l'Université. Ceux-ci doivent obéir à des normes particulières adoptées par le Comité exécutif de l'Université, sur recommandation du

Bureau des communications et des relations publiques. L'officier chargé d'autoriser tout usage non prévu au règlement est le secrétaire général.

Les présentes normes sont complémentaires aux règlements sur l'identité institutionnelle de l'Université présentés en annexe.

Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal (Numéro : 10.36)
http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/table_10.htm

Toponymie - Processus de désignation à l'Université (Numéro : 40.13 et 40.13.1)
http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/table_40.htm

Guide de féminisation : titres et fonctions à l'Université de Montréal (Numéro : 40.15)
http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/table_40.htm

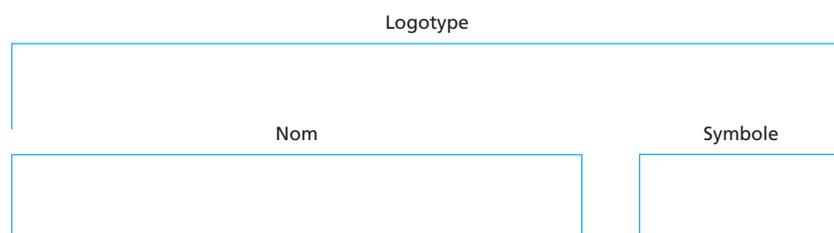
Informations additionnelles

Pour tout renseignement :

Bureau des communications
et des relations publiques
Téléphone : (514) 343-6030
www.umontreal.ca/outils
Courriel : bcrp@umontreal.ca

L'Université est propriétaire du nom « Université de Montréal », du logo, du blason, du sceau et du drapeau de l'Université, et, à ce titre, elle peut en autoriser ou en interdire l'utilisation.

Le logo de l'Université doit figurer sur la correspondance et tout élément de papeterie à usage interne et externe, sur les affiches, les circulaires et les bulletins d'information utilisés par les membres du personnel enseignant et non enseignant de l'Université dans l'exercice de leurs fonctions. Il doit de plus servir à identifier les immeubles, les lieux universitaires et tout autre bien utilisé par l'Université. La page d'accueil des sites officiels des unités de l'Université sur le site Internet de l'Université doit comporter le logo de l'Université. Sur toute autre page de ces sites, son utilisation est encouragée.



Université 
de Montréal

UdeM_Noir+PMS.eps

Nom

Le nom de l'Université ne doit être ni modifié ni traduit dans une autre langue dans les documents officiels émis ou publiés par l'Université, même si ces documents sont rédigés dans une langue autre que le français.

Une association, un groupe ou une personne morale, qui est reconnu par l'Université ou qui est accrédité en vertu de la loi, a le droit d'utiliser le nom de l'Université dans sa dénomination sociale.

Le secrétaire général peut autoriser tout autre groupe ou organisme à insérer le nom de l'Université dans sa dénomination sociale, même si l'Université n'en contrôle pas directement les activités, à la condition que ceci ne crée pas de confusion entre l'Université elle-même et ce groupe ou cet organisme, qui doit cependant démontrer notamment que ses activités ou services ne sont pas incompatibles avec les missions et les activités de l'Université et sont liés aux activités de ses membres.

Logotype (logo)

Le logo de l'Université de Montréal est composé de deux éléments indissociables, soit le nom de l'Université et le symbole créé à partir des lettres U et M. Certaines applications ont été spécialement élaborées pour les unités de l'Université. Elles indiquent l'appartenance à l'Université. Le logo de l'Université ne doit jamais être altéré, que ce soit par l'addition ou par la soustraction d'éléments, ou par le changement des couleurs prescrites.

Symbole

Élément graphique du logo de l'Université, le symbole est formé des lettres U et M. Il ne peut être modifié et doit, en tout temps, être accompagné du nom de l'Université.

Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal, article numéro : 3, 4, 5, 11, 18, 19, 20

Couleurs officielles

La combinaison des deux couleurs officielles (le bleu Pantone 293 et le noir) fait partie intégrante de l'identité institutionnelle de l'Université. Utilisées de manière cohérente, ces couleurs contribuent efficacement à conférer un air de famille à toutes les communications de l'Université.

Version à privilégier

Pour assurer un impact visuel maximal, le logo doit généralement être utilisé dans la version comprenant les deux couleurs officielles, soit le bleu Pantone 293 et le noir. Des versions réalisées selon les systèmes CMYK, RGB et hexadécimal sont disponibles sur le site Internet.

On peut également utiliser le logo en noir ou en bleu seulement. Sur un fond de couleur foncée, le logo doit toujours apparaître en renversé (blanc).

Université 
de Montréal

UdeM_Noir+PMS.eps

Université 
de Montréal

UdeM_NOIR.eps

Université 
de Montréal

UdeM_PMS.eps

Université 
de Montréal

UdeM_Blanc.eps



Bleu



Noir

Pantone	Pantone 293	Pantone Black
CMYK	C : 100 M : 56 Y : 0 K : 0	C : 0 M : 0 Y : 0 K : 100
RGB	R : 0 G : 71 B : 182	R : 0 G : 0 B : 0
Hexadécimal	0047B6	000000

Couleurs et images de fonds

Sur un papier de couleur, le logo doit toujours être utilisé en noir.

Sur un fond uni de couleur foncée, le logo doit toujours être utilisé en renversé (blanc).

Le logo peut être utilisé sur un fond photographique uni, pourvu que son espace de protection soit respecté.

Dans les cas où un document est imprimé en une seule couleur (autre que le noir et le Pantone 293), il est préférable d'utiliser le logo en renversé (blanc sur fond de couleur).

Il faut éviter d'encadrer le logo. Idéalement, il est intégré à un fond de couleur.



Espace de protection

Pour favoriser la pleine visibilité du logo, un espace de protection l'entoure. Il est délimité de la façon suivante : un espace correspondant à la hauteur et à la largeur du M de Montréal est reporté des quatre côtés du logo. Il est impératif de conserver cette zone libre en tout temps, pour toutes les applications.



Typographie

Deux fontes ont été retenues pour les communications de l'Université : le Charlotte et le Frutiger.

Le Charlotte est une élégante fonte de la famille des sérifs, lisible et facile à reproduire. On l'utilise en version Book pour les noms des départements et pour les textes courants.

Le Frutiger se caractérise par sa lisibilité. On doit l'utiliser en version Bold pour les noms des facultés et des services, et en régulier pour les textes courants.

Il est recommandé de composer les textes en majuscules et minuscules.

On ne doit jamais composer un texte en grandes et petites capitales.

On ne doit pas utiliser le Charlotte Black. On ne doit jamais condenser la typographie.

Charlotte Book

Nom des départements

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
àâçéèêîïôùû
1234567890\$%-.,:;()/«»?!*

Charlotte Medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
àâçéèêîïôùû
1234567890\$%-.,:;()/«»?!*

Frutiger Roman

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
àâçéèêîïôùû
1234567890\$%-.,:;()/«»?!*

Frutiger Bold

Nom des facultés et services

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
àâçéèêîïôùû
1234567890\$%-.,:;()/«»?!*

Dimensions minimales

Le logo doit être fortement présent pour faciliter la référence rapide à l'Université. De plus, ses dimensions ne doivent jamais être inférieures à 2,7 cm (un pouce) de largeur, soit 22 % du document officiel.

Si l'espace est insuffisant pour y intégrer le logo, le nom de l'Université doit être écrit dans l'une des deux fontes proposées (Charlotte ou Frutiger).



Format minimum, carte de visite

22 %



En-tête, enveloppe et dépliant de moins de 8,5 x 11 pouces

26 %



Brochure 8,5 x 11 pouces

34 %



Affiche 11 x 17 pouces

60 %



Affiche 24 x 36 pouces et plus

100 %

Exemples d'utilisations interdites



Le logo ne doit jamais être utilisé dans des couleurs autres que celles qui sont recommandées.



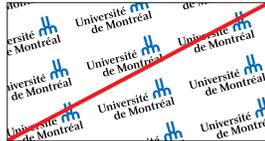
On ne doit jamais remplacer par d'autres les caractères typographiques du logo.



Le logo ne doit jamais être utilisé sur un fond à motif.



Le logo ne doit jamais être déformé.



Le logo ne doit jamais servir à créer un motif.



Le logo ne doit jamais être utilisé en noir ou en bleu sur un fond foncé, car cela nuit à sa visibilité.



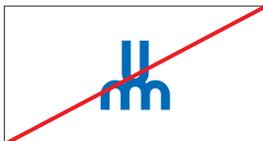
Le nom ne doit jamais être utilisé seul, sans le symbole formé des lettres U et M, ces deux éléments étant indissociables.



Aucun texte ou élément graphique ne doit empiéter sur l'espace de protection du logo.



Le logo ne doit pas être utilisé sur un fond photographique pouvant nuire à sa lisibilité.



Le symbole formé des lettres U et M ne peut être utilisé seul sans le nom, ces deux éléments étant indissociables.



Le logo ne doit jamais être tramé.



Le logo ne doit jamais être placé à l'intérieur d'une forme graphique.



Les proportions entre le symbole formé des lettres U et M et le nom ne doivent jamais être modifiées.



Le logo ne doit contenir aucun contour.



On ne doit jamais accentuer le logo avec des ombres ou un halo.

Un système pour l'identification des unités de recherche a été élaboré pour favoriser l'unité visuelle de l'Université.



Avec symbole

Le carré au-dessus du logo de l'Université est l'espace destiné à contenir le symbole de l'unité. Sa couleur et sa forme sont au choix. Le symbole est blanc sur fond de couleur.

Le logo de l'Université est en noir et en PMS 293. Par mesure d'économie, le symbole peut être en noir.



Avec symbole et sigle ou acronyme



Avec sigle ou acronyme

Si l'unité n'a pas de symbole, le sigle ou l'acronyme de son nom peut être utilisé, en Frutiger gras.

Ces trois éléments doivent figurer en tout temps, ensemble ou séparément, dans toutes les publications émises par les unités.

(Voir à la p. B-22 les modèles d'éléments de papeterie.)

Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal, articles numéro : 18, 19

Le logo de l'Université doit figurer sur toutes les applications. La photo ou le symbole de l'unité est placé dans un carré. Le nom de la chaire est en Frutiger et en capitales.

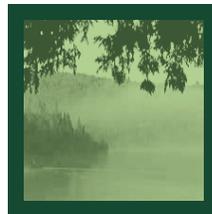
Ces trois éléments doivent figurer en tout temps, ensemble ou séparément, dans toutes les publications émises par les unités.

(Voir à la p. B-22 les modèles d'éléments de papeterie.)



Avec symbole et nom de l'unité

FONDS MONIQUE-GAUMOND POUR
LA RECHERCHE EN MALADIES AFFECTIVES
Faculté de médecine



Avec photo, nom de l'unité et nom de la Faculté

Frutiger Bold
10 pt, interligne 12,5 pt

Frutiger roman, capitales
9 pt, interligne 12,5 pt

CHAIRE EN WISIENIM ADMINIM
LOREMIPSUMDOLOR ET
ADMINIM NAM LIBERTEMPOR



Avec nom de l'unité seulement

Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal, articles : 18, 19

Voici la grille élaborée pour les organismes de l'Université s'adressant au public.

cepsum

Université 
de Montréal

Les Diplômés

Université 
de Montréal

**Clinique de
kinésiologie**

Université 
de Montréal

Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal,
article : 20

Il est recommandé d'utiliser le logo de l'Université dans le même format que celui de l'établissement.

Format minimum



Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal, articles : 10, 14, 17

Le système existant sert à préciser le lien avec l'Université.

Voici quelques exemples.

Format minimum



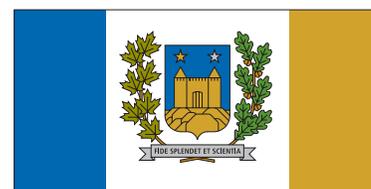
Blason, sceau et drapeau

Le blason doit apparaître sur le drapeau, les diplômes, les palmarès et les bulletins de notes. Dans ce dernier cas, il apparaît également en filigrane.

L'usage du blason se limite à certaines applications et requiert l'autorisation du secrétaire général.



Université de Montréal



Blason

Le blason de l'Université a été adopté par le Comité exécutif à sa séance du 16 février 1993.

Sa description héraldique se lit comme suit :

ÉCU : D'azur à un château d'or sommant une montagne du même, accompagné en chef d'une étoile d'or à dextre et d'une étoile d'argent à senestre;

SOUTIENS : à dextre, des feuilles d'érable, à senestre, des feuilles de chêne, le tout au naturel;

DEVISE : « FIDE SPLENDET ET SCIENTIA » de sable sur une banderole d'argent brochant sur les soutiens réunis en pointe.

Sceau

Le sceau de l'Université a été adopté par le Comité exécutif à sa séance du 13 mai 1920.

Il comporte le blason de l'Université et la devise « FIDE SPLENDET ET SCIENTIA UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL », gravés en creux à la partie inférieure de sa circonférence. Une reproduction du sceau de l'Université est annexée au règlement sur l'identification de l'Université. Le sceau peut être apposé manuellement par embossage ou impression. Il est gardé par le Secrétariat général.

Des adaptations du sceau peuvent être élaborées, de concert avec la Direction des communications et du recrutement, pour les facultés de l'Université de manière à identifier la faculté visée par son nom, qui sera gravé sur la partie inférieure de la circonférence du sceau, à la suite de celui de l'Université.

Drapeau

Le drapeau de l'Université a été adopté par le Comité exécutif à sa séance du 24 mai 1994. Il comporte le blason de l'Université, en plein centre sur fond blanc, flanqué de deux bandes latérales aux couleurs de l'institution, l'une à gauche, bleue, et l'autre à droite, or.

Il existe également un drapeau où figure le logo de l'Université.

Référence : Règlement sur l'identification de l'Université de Montréal, articles : 6, 7, 8, 9